

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2010

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 2854)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 182

présenté par  
M. Door, rapporteur  
au nom de la commission des affaires sociales,  
pour l'assurance maladie et les accidents du travail

-----  
**ARTICLE 49**

I.– À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« à l'alinéa précédent »,

les mots :

« au deuxième alinéa du présent II »

II.– À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« la présente loi »,

les mots :

« ce même II ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle.